



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

6 octobre 2015

### **Les autorisations de tir d'un loup en Valais sont désormais caduques**

**(IVS). – Les 13 et 31 août derniers le conseiller d'Etat Jacques Melly a ordonné le tir d'un loup sur les alpages du Vallon de Réchy, du Val d'Anniviers, ainsi que sur ceux de l'Augstbordregion. Suite à la désalpe des troupeaux, les autorisations de tir délivrées sont devenues caduques.**

Ces décisions résultaient des prédatons constatées sur les différents troupeaux estivés sur les alpages du Vallon de Réchy, du Val d'Anniviers, ainsi que sur ceux de Turtmantal et de l'Augstbordregion.

Avec les désalpes intervenues sur ces alpages, les ordres de tir sont devenus caducs. Les autorisations spéciales de tir délivrées à certains chasseurs dans ces régions durant la chasse haute ne sont plus valables (période : 21.09 – 03.10.15).

Au cas où de nouveaux dommages devaient être constatés sur les pâturages d'automne des régions concernées, une nouvelle évaluation de la situation sera établie.

#### **Personne de contact:**

***Peter Scheibler, chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune,  
027 606 70 05 ou 079 355 39 03***

